

### L'Ardèche fait le pari des espaces de travail partagé

[Ardèche - 07] - Parce qu'ils ont fait naître de nouveaux besoins et généré de nouvelles façons de travailler, l'essor des technologies numériques et les investissements réalisés pour accompagner le développement des équipements dédiés telle que la pose de la fibre optique constituent des leviers de développement économique et d'aménagement du territoire importants sur lequel le Conseil général compte s'appuyer pour attirer de nouveaux actifs en soutenant notamment le télétravail, la création de télécentres et leur mise en réseau au travers les différents projets portés par les collectivités locales.



Où qu'ils se situent, qu'ils soient salariés ou indépendants, quel que soit le secteur d'activité avec lequel ils entretiennent par clic de souris et écran interposé des relations professionnelles, que ce soit avec leur employeur et/ou leur client, les télétravailleurs qui ont opté pour ce type d'organisation sont unanimes : cette nouvelle façon de gérer leur activité - à distance tout en restant connectés à la réalité - a radicalement amélioré leur existence.

Moins de stress, moins de temps perdu dans des déplacements inutiles, coûteux et polluants mais aussi davantage d'autonomie, de sérénité, plus de souplesse et de flexibilité donc, de productivité et ce d'autant plus que les investissements en matériel ou en location d'espaces de travail sont réduits : sous réserve d'être parfaitement organisé et de savoir faire la part des choses, le télétravail est sans nul doute, un des systèmes qui actuellement permet de concilier au mieux vie professionnelle et vie familiale. Nec plus ultra : les télétravailleurs qui exercent non pas depuis leur domicile mais depuis un télécentre peuvent bénéficier de services mutualisés mais aussi échanger leurs expériences et découvrir de nouvelles opportunités sans pour autant se sentir isolés.

Autant d'atouts que le département de l'Ardèche souhaite mettre en avant et optimiser pour favoriser l'emploi et attirer sur son territoire de nouveaux actifs, plus particulièrement ceux - et ils sont de plus en plus nombreux - qui désirent concilier qualité de vie et activité professionnelle. Et force est de constater que l'Ardèche dispose des moyens à la hauteur de ses ambitions.

#### L'Ardèche : un département numériquement tourné vers l'avenir, propice au développement du télétravail

En matière de communication, le département de l'Ardèche, pourtant perçu comme "rural" (au sens péjoratif du terme) est en effet entré de pleins pieds dans une nouvelle ère, celle du numérique avec le déploiement - via le réseau ADN - de la fibre optique sur la quasi-totalité du territoire.

En permettant aux entreprises (99 % des zones d'activités sont connectées) et bientôt aux particuliers (en 2015 débitera le déploiement de la fibre optique à domi-

cile) de bénéficier d'une technologie parmi les plus avancées qui soient, l'Ardèche (berceau d'un des pères du Minitel et du GSM en la personne de Jacques Dondoux - ingénieur en télécommunication et député-maire de Saint-Agrève pendant de nombreuses années) a largement anticipé l'inexorable, l'inévitable révolution numérique et les nouvelles applications qui en découlent à laquelle tous les départements de France (plus exactement ceux qui veulent aller de l'avant) sont désormais confrontés.

"Au travers les investissements réalisés pour doter tout le territoire d'un réseau de communication de cette qualité, nous avons souhaité équiper le département des infrastructures qui doivent lui permettre de répondre aux enjeux et aux besoins de demain et de s'adapter aux évolutions sociétales à venir comme le développement du télétravail" tient à rappeler Laurent Ughetto. Et le Vice-président du Conseil général de l'Ardèche (délégué au développement économique et à l'emploi) de préciser : "Il ne peut y avoir de développement économique sans un environnement favorable. Nous sommes convaincus que par capillarité, l'essor du numérique conjugué à celui de la dématérialisation des échanges de données ne peut qu'entraîner dans son sillage l'éclosion de nouvelles activités en Ardèche et donc, contribuer à maintenir ou à créer des emplois sur nos territoires où chacun sait qu'il est sans doute plus difficile, plus long et donc plus coûteux d'y circuler qu'ailleurs".

**Les infrastructures techniques et commerciales étant désormais opérationnelles, l'un des objectifs poursuivis par le Département de l'Ardèche est de surfer sur les nouveaux usages induits pour développer de nouvelles activités et améliorer l'offre de services.**

La volonté du Département est donc d'apporter une réponse nouvelle aux problématiques économiques et territoriales grâce aux technologies numériques aujourd'hui plus matures.

En ce sens, et quand bien même les données concernant le nombre de télétravailleurs - en activité et/ou potentiels sont floues et nécessiteraient d'être finalisées, la création et l'animation d'un réseau de télécentres en Ardèche constitue une réponse particulièrement pertinente estime le Conseil général puisqu'elle vise à apporter une solution à toutes les nouvelles formes de travail que sont les salariés télétravailleurs, les indépendants, les travailleurs



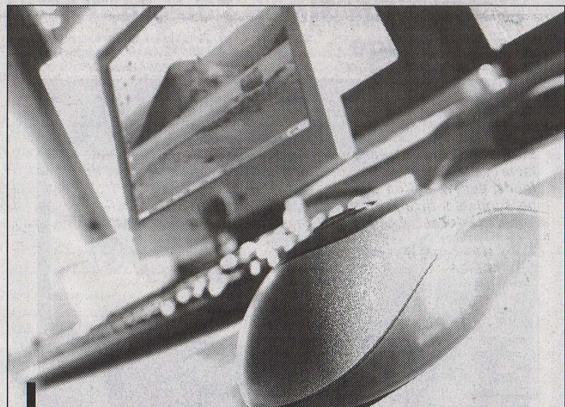
Réaménagée en pépinière d'entreprises par la Communauté de communes du bassin d'Annonay, l'ancienne manufacture royale de Vidalon fait partie du réseau de télécentres que souhaite mettre en place le Conseil général de l'Ardèche.

nomades, les co-workeurs, les artisans, etc. et ce, quels que soient les métiers concernés.

Un plan d'action a donc été élaboré. Son but : améliorer le dynamisme du territoire et conforter son attractivité pour les nouvelles populations en mettant à disposition des télétravailleurs des sites adaptés à ces nouvelles formes de travail (bureau partagé) mais aussi en renforçant le niveau d'information et de compétence des acteurs socio-économiques.

Pour atteindre son objectif, la stratégie mise en place par le Département de l'Ardèche repose au final sur deux piliers à commencer par le soutien aux projets de construction et/ou d'aménagement de télécentres (bureau de travail partagé) portés par les communautés de communes (éventuellement par les chambres consulaires)

Ces projets (financièrement soutenus par le CG07 dans le cadre du schéma du Foncier d'activité) doivent proposer un ensemble de bureaux équipés, avec éventuellement des services et une animation économique du site qui peut s'appuyer sur les acteurs existants afin de faciliter l'intégration de ces acteurs économiques dans le tissu.



Les moyens nécessaires aux télétravailleurs sont assez limités : un ordinateur, un téléphone et une connexion internet à très haut débit, ce dont l'Ardèche est équipée depuis l'installation du réseau de fibres optiques.

Le second pilier de ce plan concerne les actions à mener en matière de communication et de prospection.

En s'appuyant sur l'association Cybardèche, un programme d'informations portant sur les opportunités offertes par le télétravail mais aussi sur ses conséquences organisationnelles et juridiques va être déployé en direction des acteurs du territoire et des entreprises privées. Dans un second temps, des actions de sensibilisations seront également menées auprès des responsables des ressources humaines des principaux acteurs économiques présents dans les grandes agglomérations urbaines voisines avec un objectif clairement affiché : attirer de nouveaux actifs sur le territoire.

Parce qu'ils sont susceptibles de prolonger éventuellement leurs week-ends dans des lieux de travail aménagés, les propriétaires de résidences secondaires seront également l'objet d'une attention particulière.

Au travers la création de réseau, le Département entend faire en sorte que les

actifs mobiles (télétravailleurs réguliers ou ponctuels, auto-entrepreneurs, salariés du privé travaillant à distance de leurs structures, commerciaux et VRP ...) puissent bénéficier d'un certain nombre de prestations de façon privilégiée : bureaux équipés du haut débit, salles de réunion, points visioconférence, formations, outils de communication et de mise en réseaux.

Une volonté de créer des synergies entre télétravailleurs indépendants présents sur le territoire est également envisagée afin de créer puis d'animer un club d'actifs mobiles (à partir de leur identité, de compétences différentes, etc.). Un package de services communs sera ensuite proposé sur chaque télécentre (formations, conférences thématiques, moments de convivialité, etc.).

Une dizaine de télécentres est concernée par cette mise en réseau que l'on découvre sur le blog <http://entreprendre.ardeche.fr>.

[F. Rolland



Opérationnel et ouvert aux utilisateurs depuis le 1er mars dernier, le télécentre "l'Espélib" est implanté dans les locaux de la pépinière d'entreprises l'Espélibidou à Lachapelle-sous-Aubenas. Aménagé par le Sympam dans un des bureaux initialement dédié aux créateurs d'entreprises, "l'Espélib" propose tous les services dont a besoin un télétravailleur pour mener son activité.